

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-VARENNE ET DU HOULME

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2012

L'an Deux Mil douze, et le douze septembre, à **20 heures 30**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno LOUISE, Président.

Présents Titulaires : J.JOURDAN, D. LANGLIN, B.LOUISE, C. GASNIER, V. BEAUMONT, G. OLIVIER, M. DUMAINE, A.RETOUR, J-C. GUILLEMINE, M.TOUTAIN

Présents Suppléants : A. PANCHAU, G. BERTRAND, T. SOUTIF, C. BOUALAM, R. BOUVET, P. BOUVET, J-L. MARIE, D. VEGEE, C.LETETREL

Absents excusés : J-M. GAUDIN, D.BIGEON, P. LEPAGE, P. CARRE

Absent : D.BABONNEAU

Madame Christèle BOUALAM a été élue secrétaire de séance.

---

## ORDRE DU JOUR

- Compte rendu de la fête du comice agricole
- PLU de Messei
- Rapport d'activités de la CDC pour l'année 2011
- Exonération des entreprises de la TEOM
- Galerie de la Mine – Plan de financement
- Monts et marches - avenant n°1 du lot 2
- Indemnité du responsable des tentes de réception
- Schéma départemental de coopération Intercommunale
- Questions diverses

---

### Compte rendu de la fête du comice agricole

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Retour, président du Comité d'organisation de la fête du comice agricole du canton de Messei. Il rappelle l'historique en listant les différentes réunions qui ont eu lieu pour aboutir à la fête. Malgré un début difficile, la soirée de l'élection de la reine et de ses dauphines et la fête finale du comice ont été réussies. Monsieur Retour félicite la bonne mutualisation des bénévoles des différentes communes. Cependant, il souligne que le budget du comice est déficitaire de 2 181 €. Faible déficit contenu que les entrées à la fête étaient gratuites. La vente des programmes et des confettis n'ont pas très bien marché.

Monsieur Louise remercie Alain Retour pour son implication et son dévouement à l'organisation du comice ainsi que tous les bénévoles. Monsieur Dumaine le remercie également et félicite également Rachel Retour, Mme Besnard, Mr Bernard Pringault et Mr Blanchard pour leurs implications.

Monsieur Beaumont félicite également les organisateurs mais regrette le mot de Monsieur Dumaine inséré dans le programme qui a heurté quelques personnes de La Ferrière aux Etangs et souligne qu'une commune n'est pas constituée que d'élus mais de bénévoles et d'entreprises qui ont participé au comice. Il fait remarquer également que la commune n'ayant pu attirer suffisamment de bénévoles pour la confection d'un char, s'était engagée à participer financièrement au déficit du comité d'organisation. Monsieur Bertrand, maire de Bellou en Houleme, regrette que les idées nouvelles pour l'organisation de la fête émises par les bénévoles de Bellou n'ont pas été entendues et que cela a engendré une démobilitation de ces derniers.

Monsieur Retour souhaite organiser un repas pour remercier les bénévoles début décembre et demande à ce que la Communauté de communes prenne en charge le faible déficit de l'organisation, et à ce que les communes participent au prorata de leurs bénévoles au repas de remerciement.

Monsieur Louise propose d'arrondir la subvention exceptionnelle à 2 500 euros pour couvrir le déficit du comité d'organisation et participer au repas de remerciement.

Monsieur le Président, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Retour, président du comité d'organisation du comice agricole, propose à l'assemblée que la Communauté de communes de la Haute Varenne et du Houlme prenne en charge le faible déficit de la fête du comice agricole du canton de Messei s'élevant à 2 181 € et suggère d'arrondir cette somme à 2500€ afin de participer au repas de remerciement des bénévoles.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DÉCIDE** de voter une subvention exceptionnelle de 2 500.00 euros

**PRÉCISE** que les crédits seront ouverts au compte 6574 par un virement du compte 022 « dépenses divers et imprévues » au compte 6574.

### **PLU de Messei**

Monsieur Dumaine explique à l'assemblée que la précédente version de l'arrêt projet du PLU n'a pas été acceptée et qu'il a fallu réduire les terrains constructibles situés dans le secteur des terres agricoles.

Vu la demande de la commune de Messei d'émettre un avis sur son dossier modifié d' « arrêt projet » du Plan Local d'Urbanisme,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

**EMET** à l'unanimité un avis FAVORABLE au projet de Plan Local d'Urbanisme de Messei

### **Rapport d'activités de la CDC pour l'année 2011**

Conformément à la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du rapport d'activité de la Communauté de Communes portant sur l'année 2011.

Il précise que les communes auront jusqu'au 31 décembre 2012 pour en prendre connaissance.

Le Conseil Communautaire,  
En PREND ACTE

### **Exonération des entreprises de la TEOM**

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du 24 septembre 2002 relative à la prise de compétences des ordures ménagères ;

Vu l'article 1521 III du Code Général des Impôts permettant aux organes délibérants d'exonérer les locaux à usage industriel et commercial ;

**DECIDE** à l'unanimité d'exonérer les entreprises suivantes (liste jointe en annexe)

COMMUNE	ENTREPRISE	REFERENCES CADASTRALES
BANVOU	<p>Entreprise <b>PICARD Loris</b> Menuiserie Propriétaire "la Gaussière" Location de vaisselle</p>	ZL n°61
	<p>Entreprise <b>JOURDAN</b> Propriétaire Jourdan Joël</p>	AB n°87-89
	<p><b>SNC PELLERIN et Fils</b> Entreprise de travaux agricoles L'être Amiard</p>	ZL 25
BELLOU-EN-HOULME	<p>Atelier de serrurerie Propriétaire et occupant <b>Alexandre POTTIER</b> sis au Bourg</p>	AB n°296
	<p><b>HUARD Gérard</b> Garage agricole rue de la Glycine</p>	AB n°78
	<p>Scierie <b>GAULTIER</b> le clos des rues</p>	YE n°42
	<p><b>Informatique du Houleme</b> propriété de la commune rue de la Glycine</p>	AB n°96
LE CHATELLIER	<p><b>Anciennement B.M.I</b> Usine de Poteaux sise au bourg propriétaire Mr Gigan</p>	B n°461
	<p>Minoterie <b>GUICHETEAU Xavier</b> le moulin rouge, propriétaire</p>	C n°345-379
	<p>Quincaillerie <b>GUICHETEAU</b> Propriétaire <b>Communauté de Communes</b> Le bourg sud</p>	D n°316
	<p>Ebénisterie <b>Sochon Thomas</b> Le Bourg sud</p>	D n°283
LA COULONCHE	<p>Menuiserie <b>LOUISE</b> Propriétaire <b>SCI CR</b> sise au bourg</p>	C n°63-460-461-483-566 et 568
	<p>Sarl <b>LEFEVRE Fils</b> Propriétaire <b>Jean LEFEVRE</b> le val de Vée</p>	F n°235 et 266
	<p><b>BRARD Patrick</b> artisan couvreur Propriétaire <b>Rémy SALLES</b> la lande</p>	E n°115

DOMPIERRE	<p><b>Ets Normatech'Environnement</b> Le Chemin Propriétaire Ets Normatech</p> <p><b>SCI Saint Bernard</b> Scierie La Fontaine</p>	<p>B n°267</p> <p>D n°525</p>
ECHALOU	<p><b>LE MEUR Vincent</b> Ebéniste Le Grand Champ Propriétaire LE MEUR François</p>	<p>ZA n°89</p>
LA FERRIERE-AUX-ETANGS	<p><b>CARRIERE GARCIA</b> le mont brûlé</p> <p><b>COLIN Peinture</b> zone artisanale propriétaire SCI du Pont Nord</p> <p><b>Ets BIGEON</b> le puits Pralon Propriétaire BIGEON Ste de Fait</p> <p><b>HUBERT Yannick</b> Sainte-Anne Propriétaire</p> <p><b>Ets JULIEN</b> Zone artisanale Propriétaire SCI Les 2 routes</p> <p><b>ORNE ELEVAGE</b> Zone artisanale propriétaire SCI HAGRENT - Mayenne</p> <p><b>PCB REALISATION</b> Zone artisanale Propriétaire Communauté de Communes</p> <p><b>AR2P</b> Zone artisanale Propriétaire SCI le pont Nord - Dompierre</p> <p><b>STYL'FER</b> la Blanchetterie - propriétaire</p> <p><b>Voyages COUPRIS</b> le pont Sud - Propriétaire COUPRIS</p>	<p>B n°749</p> <p>AE n°159</p> <p>AB n°271</p> <p>B n°789-791</p> <p>B n°793</p> <p>B n°768</p> <p>B n°743</p> <p>E n°367</p> <p>E n°482</p>

<p><b>LA FERRIERE-AUX-ETANGS</b></p>	<p><b>HEXAGONE</b> Zone artisanale Propriétaire UNICOMI SA - Guyancourt</p> <p><b>ACIER DISTRIBUTION</b> Zone artisanale du pont Nord</p> <p><b>BATILLAT</b> L'air du Bois Propriétaire BATILLAT Jean-Claude</p> <p><b>PMG Transport</b> Société Transport Zone artisanale du Pont Nord</p> <p><b>Entreprise CORLET</b> rue de l'Epine Propriétaire Mr CORLET</p>	<p>B n°702-803</p> <p>B n°860-861-862-863-859</p> <p>C n°166-143</p> <p>B n°856-858</p> <p>AC n°357- AB n°266</p>
<p><b>MESSEI</b></p>	<p><b>GARAGE LESOUEF</b> 12 rue Alfred Riegler - Garage propriétaire</p> <p><b>Couverture Renault SARL Olivier</b> ZI du Moulin</p> <p><b>GRAINETERIE LEDOUX</b> rue de l'Industrie propriétaire Mr Ledoux</p> <p><b>TROCHU Yann Z.A.</b> plomberie propriétaire</p> <p><b>Menuiserie TERRIER JC</b> La Gare Propriétaire Mr Terrier</p> <p><b>MENUISERIE LEGUENNEC - ZA</b> menuiserie propriétaire SCI le Moulin</p> <p><b>Mr ANNE Patrick</b> casse-auto propriétaire</p> <p><b>S.C.I. Les Marettes</b> maçonnerie pavillon traditionnel propriétaire</p> <p><b>Couverture Rouleaux</b> 14 rue surville propriétaire COLLET Henri</p>	<p>AE n°168</p> <p>ZL n°40</p> <p>AD n°95-101</p> <p>ZL n°57</p> <p>AD n°87</p> <p>ZL n°41</p> <p>ZH n°69</p> <p>ZC n°56</p> <p>AH n°170</p>

	<p style="text-align: center;"><b>LDOP</b> ZAC Haute Varenne- Les Goudriers Propriétaire Lemoine Daniel</p>	<p style="text-align: center;">ZH n°93 AD n°105</p>
<b>SAINT ANDRE-DE-MESSEI</b>	<p style="text-align: center;"><b>Sarl CO.ME.ORN</b> Propriétaire et exploitant Mr CORBIERE sise à Vircoq</p>	E n°511
	<p style="text-align: center;"><b>S.C.I. Vaudebrune</b> Occupant Technipal Propriétaire Technipal sise à Vaudebrune</p>	E n°383
	<p style="text-align: center;">Charpente bois <b>JAMAULT Jean</b> Propriétaire et exploitant les Bruyères</p>	E n°115
	<p style="text-align: center;">Ebénisterie <b>DESBRAIS Philippe</b> Propriétaire et exploitant sise le Champ Guidé</p>	A n°142
	<p style="text-align: center;">Ets <b>ROBILLARD</b> Propriétaire <b>AUVRAY Martine</b> occupant sis la Ferronnerie (Graineterie alimentation pour bétail)</p>	E n°461
	<p style="text-align: center;"><b>Parcs Autos</b> Propriétaire Leclair Maurice</p>	B n°305-307-309
<b>SAIRES-LA-VERRERIE</b>	<p style="text-align: center;">Sarl <b>LAUNAY</b> Maison Oger couvreur propriétaire</p>	ZE n°44
	<p style="text-align: center;">Entreprise <b>ROUSSEL</b> Maçonnerie Le presbytère</p>	ZE n°150

### Galerie de la Mine – Plan de financement

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire le projet d'aménagement d'une galerie de mine, à la Ferrière aux Etangs, afin de la rendre accessible au public. Dans ce cadre, la Communauté de Communes a souhaité réaliser une étude permettant d'évaluer la faisabilité et ce projet ainsi que son coût.

Cette étude de projet touristique important pour le territoire, car s'inscrivant dans une démarche plus large de conservation et de mise en valeur du patrimoine minier, a un coût total de 54 563.50 € HT.

## Le plan de financement de l'opération serait le suivant:

### Dépenses:

Etude	45 500.00 € HT
Relevé topographique	9 063.50 € HT
<b>TOTAL:</b>	<b>54 563.50 € HT</b>

### Recettes:

FNADT - VT CPER du Pays du Bocage	27 281.75 € (soit 50%)
Fonds d'aide au Conseil et à l'Innovation Touristique (FACIT)	16 000.00 € (soit 29.32%)
Communauté de commune	11 281.75 € (soit 20.68%)
<b>TOTAL:</b>	<b>54 563.50 € (soit 100%)</b>

Après en avoir délibéré, le **Conseil Communautaire** adopte le plan de financement ci-dessus proposé et sollicite:

- Une subvention de 27 281.75 € auprès de l'Etat au titre du FNADT territorial, dans le cadre du CPER du Pays du Bocage
- Une subvention de 16 000.00 € auprès de la Région Basse Normandie, au titre du FACIT

### Monts et marches - avenant n°1 du lot 2

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il y a eu des vestiges des fours qui ont été découverts lors du terrassement du site et qu'il convenait de les protéger. C'est pourquoi le linéaire des barrières est plus important ce qui engendre un avenant au marché.

Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'il conviendrait de prendre un avenant pour des travaux supplémentaires concernant le lot n°2 « Construction de plateforme en bois, escaliers, barrière et garde corps » attribué à l'entreprise Oxalis.

Le montant de cet avenant est de 2 290.00 € H.T ce qui porterait le marché du lot 2 au nouveau montant de 48 108.00 € H.T soit une augmentation de 4.99% du montant initial et une augmentation de 2.70% de l'ensemble des lots.

Vu le rapport de présentation de l'avenant n°1 du maître d'œuvre,

**Le Conseil Communautaire,**  
Après avoir délibéré,

**ACCEPTE** à l'unanimité l'avenant n°1 présenté ci-dessus

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le dit avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

## **Indemnité du responsable des tentes de réception**

Monsieur le Président informe l'assemblée que Monsieur Jamet a souhaité démissionner, travaillant à temps plein, il n'a plus le temps de s'occuper des locations des tentes de réception. L'assemblée le remercie pour son travail et la qualité de la mission qu'il a exercée.

Vu la mission de Monsieur René Jamet, Président du comité des fêtes de Saint André de Messei, de vérifier le bon état et la bonne utilisation des tentes de réception appartenant à la Communauté de communes et mises à la disposition des associations,

Considérant le souhait de Monsieur Jamet d'arrêter de s'occuper de la gestion des tentes de réception en fin de saison,

Monsieur le Président propose de lui verser une indemnité de 330 euros pour le dédommager et le remercier de son dévouement au cours de ces trois années,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer à Monsieur René Jamet une indemnité exceptionnelle

FIXE le montant de cette indemnité à 330.00 €.

PRECISE que les crédits sont suffisamment prévus au chapitre 012 du budget 2012.

## **Schéma départemental de coopération Intercommunale**

Monsieur le président indique à l'assemblée qu'une présentation de l'étude budgétaire et fiscale du projet de fusion réalisée par le cabinet Territoire Conseil a eut lieu le lundi 10 septembre avec les membres des bureaux des EPCI concernés.

Monsieur Toutain résume l'étude. Il explique que la CAPF avait une fiscalité à taxes professionnelles unique et la Communauté de communes de la Haute Varenne et du Houlme a une fiscalité additionnelle. Le nouvel EPCI issu de la fusion aura la fiscalité de la communauté d'agglomération. Or, avec la réforme de la taxe professionnelle, plusieurs taxes se sont substituées à la taxe professionnelle : la Cotisation Foncière des Entreprises, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, I.F.E.R. et la partie départementale de la Taxe d'Habitation.

La fusion engendrera :

- une augmentation des taux CFE des communes de la Communautés de Communes de la Haute Varenne et du Houlme puisque le taux de la CAPF est à 25,42% et ceux des communes de la CC HVH oscille entre 16.03 à 22.62%. Le taux de CFE issu de la fusion sera à 24,79%. Un lissage sur 12 ans est prévu.
- Le taux de la CVAE est fixe et calculé par l'Etat
- IFER ne concerne que les communes traversées par les voies de chemin de fer
- La part départementale de la taxe d'Habitation de la CAPF est de 12.21%. Celle de la CCHVH est de 5.50% (2.58% taux votée par la CDC+2.92% répartition du taux départemental). La part départementale affectée aux communes de la CDC HVH sera également transférée au nouvel EPCI (environ 9.29%). Le taux de la Taxe d'habitation après fusion serait de 12.80% ce qui engendre une augmentation des taux de TH des contribuables de la CAPF. Une autre simulation serait que les 2.58% de la CDC actuel revienne directement aux communes membres de la CDC HVH afin d'éviter les hausses de

cotisations de TH pour les contribuables des communes de la CAPF, mais cette hypothèse n'est pas acceptée pour le moment par la direction des finances publiques.

- Il en est de même pour les taxes foncière bâties et non bâties

Concernant la DGF, vu que le CIF de la CAPF est de 58.344% et celui de la CDC voisin de 35%, la DGF serait alignée sur le CIF de l'EPCI le plus élevé ce qui engendrera une recette supplémentaire de 514 844 € pour le nouvel EPCI.

Concernant le taux de la TEOM, il est de 8.72% à la CAPF et de 13.28% à la CCHVH.

En conclusion, la fusion engendrerait une augmentation des impôts des entreprises de la CDC HVH, par contre les contribuables auraient une diminution de leurs impôts fonciers et de leurs taxes des ordures ménagères. Avec l'hypothèse 1, les contribuables de la CAPF auraient une augmentation de leurs impôts fonciers. Reste, par conséquent, des points à éclaircir sur la fiscalité et manque également les coûts des transferts de charge pour chaque commune de la CDC HVH.

### **Décision modificative Budgétaire n°2**

Monsieur le Président dit qu'il y a lieu de procéder à une ouverture de crédits budgétaires afin de régulariser les écritures de cession de l'entreprise Normatech :

- Dépenses d'investissement : Compte 1676 : +245 871 €
- Recettes d'investissement : Compte 024 = +245 871 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ACCEPTE** la décision modificative ci-dessus

### **Décision modificative Budgétaire n°3**

Monsieur le Président dit qu'il y a lieu de procéder à une ouverture de crédits budgétaires afin de régulariser les écritures de cession de la partie de terrain situé au Gué plat à La Ferrière aux Etangs au profit de la commune de La Ferrière aux Etangs :

- Dépenses d'investissement : Compte 204412-041 : +30 €
- Recettes d'investissement : Compte 2115-041 : +30 €

Il en est de même pour l'échange de terrain situé au Taillis à Banvou avec Mr Dupin :

- Dépenses d'investissement : Compte 2111 : 500 €
- Recettes d'investissement : Compte 024 : 500 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ACCEPTE** les décisions modificatives ci-dessus

### **Questions diverses**

L'association Les Folkeux de la Varenne a sollicité Monsieur le Président pour obtenir une salle tous les 3<sup>ème</sup> vendredis de chaque mois. Après discussion, les communes ne peuvent fournir une salle un vendredi car les salles communales sont généralement louées du vendredi au lundi. Peut-être faudrait-il changé le jour de leur rencontre.

Monsieur le Président informe l'assemblée que le plan de financement de la Karta+ ne pourra plus être assuré par le fond feader-leader et que la CAPF va assurer le financement pour l'année 2012-2013 mais qu'il faudra trouver un autre plan de financement.

La communauté de communes va transmettre par mail les différents stages gratuits, réalisés à l'échangeur, destinés aux élus et agents des collectivités.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

---

Les membres du Conseil Communautaire,

Le Président,